

**Château
de
Seix.**



APPEL À CANDIDATURE 2026

**Exposition d'Arts visuels
au Château de Seix**

I. Le Contexte

Le Château de Seix, maison forte datant du XVe siècle inscrite au titre des Monuments historiques, centre d'interprétation du patrimoine, est à la fois un lieu de valorisation patrimoniale et de création artistique contemporaine. Le public peut ainsi y découvrir des expositions temporaires tournées vers les arts visuels, renouvelées plusieurs fois dans l'année. Véritablement orienté vers le soutien à la création, des résidences d'artistes y sont également organisées.

Un espace vivant dédié à la création contemporaine

Le Château de Seix s'inscrit pleinement dans la politique culturelle du territoire. Pour cela, y est établie une programmation culturelle annuelle qualitative et cohérente.

2 expositions artistiques simultanées se succèdent au fil des saisons, soit 6 expositions par an. Un étage complet du Château de Seix y est consacré. Les expositions de printemps sont dédiées à la photographie, en lien avec le Zoom Photo et le LUM festival. Les expositions d'été et d'automne sont dédiées aux arts visuels de manière plus large : dessin, peinture, gravure et autres formes d'images reproductibles.

Des artistes comme Nina Childress, Anaïs Oudart, ou encore Lylou Le Signor ou Damien Carquillat ont été exposés. 1 à 2 résidences d'artiste, de création ou d'expérimentation, ont lieu au Château de Seix dans l'année.

II. L'appel à candidature

Cet appel à candidature porte sur une exposition d'art visuel pour la saison d'automne, dont l'objectif est de soutenir un artiste émergent de la région Occitanie, en lui permettant d'exposer au Château de Seix.

Il est initié par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Cette programmation au Château répond aux objectifs suivants :

- Valorisation de la création – hors photographie - de la région Occitanie,
- Contribution au repérage d'artistes émergents dans une volonté curatoriale
- Interaction avec les habitants et habitantes, visiteurs et visiteuses, dans le cadre de rencontre ou atelier avec les publics,
- Attractivité de zone de montagne telle que le Couserans, grâce à une programmation de qualité dans le domaine des arts visuels.

■ **Et** se décline en une possibilité d'exposition dans une des deux salles du Château de Seix (cf. annexe 1, plan du Château).

En réponse à cet appel à candidature, 1 artiste sera donc sélectionné pour montrer son travail dans un des espaces d'exposition, et participer soit à une rencontre publique, soit à un atelier avec un groupe.

Il est demandé à l'artiste sélectionné(e) de se rendre disponible sur la période d'exposition.

III. La candidature

Peut participer, tout/toute artiste confirmé(e), résidant en région Occitanie.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique (portfolio) présentant la production de l'artiste dans son ensemble ;
NB : l'envoi ne doit pas dépasser 30 images maximum et est à transmettre soit sous forme de portfolio pdf, soit en JPEG sous forme d'envoi Wetransfer en portant une attention au poids des images adapté à une transmission internet
- Une note d'intention d'une page A4 grand maximum, décrivant la proposition d'exposition et incluant une présentation de la/les séries proposées ainsi que les données techniques (formats, supports, etc) ;
- 2 visuels en HD qui serviront à la communication de l'exposition.

NB : Le respect de ces éléments de candidature est obligatoire, afin de faciliter la lecture du travail de chaque artiste et la sélection des dossiers.

**L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 21 juillet inclus, uniquement par mail, à l'adresse suivante : culture.patrimoine@couserans-pyrenees.fr
Et en copie à l'adresse suivante : chateau.seix@couserans-pyrenees.fr
Spécifier dans l'objet : *Appel à candidature / Château de Seix***

IV. Livrables attendus et financement

Chaque artiste devra présenter une ou deux séries. Il peut d'ores et déjà orienter sa proposition en fonction des données techniques suivantes (cf : plan des salles en annexe) :

> Grande salle : 18 mètres linéaires

> Deux petites salles : 30 mètres linéaires

Nb : Ces salles permettent notamment d'accueillir des grands formats.

Sera attribué à l'artiste un honoraire de droits d'exposition de 500€. Les coûts d'encadrement, etc. éventuels sont à la charge de l'artiste.

V. Droits d'auteur

Afin de donner un cadre juridique au projet, un contrat de cession de droits de représentation sera signé entre artiste et organisateur.

VI. Diffusion

L'exposition se déroulera au Château de Seix pour une durée d'environ 8 semaines, du 11 septembre au 1^{er} novembre.

La rencontre publique, ou médiation, s'effectuera durant cette période, à une date à définir en concertation avec le Château de Seix.

VII. Sélection

Un comité de sélection analysera les candidatures.

Il sera composé de :

- la Vice-Présidente de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en charge de la Culture
- la directrice du Pôle Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées
- la médiatrice du Château de Seix
- Un membre de la commission culture

■ L'analyse des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- Lieu de résidence en Occitanie ;
- Cohérence de la série proposée ;
- Originalité et intention artistique de la démarche* ;
- Capacité à faire preuve d'une sensibilité propre ;
- Travail personnel de recherche dans la démarche et l'exécution ;
- Maîtrise technique ;
- Respect des éléments demandés pour la candidature.

* Sont prises en compte toutes démarches, dans la mesure où elles affirment une intention artistique, c'est-à-dire qu'elles portent un intérêt fort pour le médium utilisé, tant sur le fond que sur la forme.

VIII. Engagements des parties prenantes

L'artiste s'engage à mettre à disposition les œuvres exposées selon le calendrier déterminé et à réaliser le montage et démontage de l'exposition avec un agent de la Communauté de Communes. Il ou elle s'engage aussi à mener une rencontre ou un atelier avec le public.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et le Château de Seix s'engagent à mettre à disposition les lieux et le personnel pour accueillir l'exposition et l'artiste, et l'accompagner dans le montage de l'exposition, la communication et la présentation aux publics ainsi que d'organiser rencontre, médiation et/ou action culturelle, en lien avec l'exposition. Ils s'engagent également à garantir le bon fonctionnement général de l'exposition.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et le Château de Seix s'engagent à rémunérer l'artiste sur présentation d'une facture.

IX. Calendrier

- Lancement de l'appel à projet : Mardi 16 juin 2026
- Limite de dépôt des candidatures : Mardi 21 juillet à minuit
- Réunion du comité de sélection : Semaine 31
- Montage des expositions : À fixer entre le 7 et le 10 septembre, avec l'équipe du Château.

ANNEXE 1 : SALLES D'EXPOSITION

